CLIC-OPTIC / OCTET LIBRE

Extension et tiers payant

Version	Date d'effet	Langue opposable
1.15	22 novembre 2026	Français

1. Finalités

L'extension aide un opticien authentifié, dans la limite des fonctions ouvertes à son organisation, à trois usages : lire un dossier autorisé dans son logiciel métier puis préremplir un portail tiers pris en charge à cet instant ; suivre l'avancement des prises en charge (PEC) de ses magasins sur ces portails ; rattacher une PEC au devis correspondant du logiciel métier et y reporter les montants de l'accord. La liste des portails est volontairement tenue à jour dans le produit et la fiche de l'extension plutôt que figée dans ce document. L'extension ne garantit ni l'exactitude des sources, ni l'acceptation d'une prise en charge. L'opticien contrôle chaque champ avant l'envoi final.

2. Permissions et hôtes

Les permissions exactes sont celles du manifeste publié : scripting pour lire et préremplir à la demande, cookies pour lire le jeton CSRF de l'API, stockage pour conserver en mémoire de session, jusqu'au redémarrage du navigateur, l'état des onglets et des opérations en cours (association entre onglets, valeurs du dossier en cours de traitement, sessions de portail décrites à l'article 5, clôture d'une exécution en attente d'envoi pendant 24 heures au plus) et, durablement, de simples préférences d'affichage sans donnée de dossier, et accès hôte limité aux domaines Clic-Optic, au logiciel métier source et aux portails configurés. L’extension efface les valeurs du panneau de l’assistant lorsque l’onglet du portail est fermé. Chrome efface aussi la mémoire de session au rechargement, à la mise à jour et à la désactivation de l’extension. La fiche Chrome Web Store et le manifeste constituent la liste technique à jour.

3. Données et qualification

Flux	Personnelle	Santé potentielle	Directement identifiante
Identité, coordonnées, NIR	Oui	Oui selon contexte	Oui
Prescription, correction, équipement, prise en charge	Oui	Oui	Pas toujours
Numéro de dossier, montant, date, rejet	Oui ou pseudonymisée	Peut en révéler	Pas toujours
Suivi des PEC : référence, prénom et nom du bénéficiaire si disponibles, statut, dates, montants, paiement, motif de refus	Oui	Peut en révéler	Oui si le nom est disponible
Compte portail de l'établissement : empreinte et libellé	Oui pour un opticien en nom propre	Non	Pas toujours
Diagnostic structurel fermé	Compte professionnel indirect	Non par construction	Non

4. Stockage et transmissions

Dans le parcours de remplissage, le nom du patient reste en mémoire le temps de son affichage. Le Suivi dossiers conserve le prénom et le nom selon l'article 5. Dans les deux parcours, ces champs ne sont pas transmis à l'API Clic-Optic. La page de tiers payant conserve dans le stockage local du navigateur un historique des recherches (numéro de devis, type d'équipement, réseau détecté, magasin source, issue et date), au plus 20 entrées et 45 jours. Cet historique est chiffré en AES-256-GCM avec une clé propre au compte, que le navigateur ne garde qu'en mémoire : après une déconnexion, il reste illisible jusqu'au retour du même compte, et la suppression du compte le rend définitivement illisible.

L'API Clic-Optic ne reçoit aucun nom, NIR, prescription ni contenu brut de portail. Elle reçoit les identifiants professionnels nécessaires à l'autorisation d'une exécution, des étapes de contrôle, des diagnostics structurels à vocabulaire fermé et une recherche catalogue composée du réseau, du code produit EDI et de l'indicateur de précalibrage, sans identifiant de patient ou de devis. À la clôture d'une exécution réussie, ou échouée et rapportée, elle reçoit aussi le numéro du devis concerné. Le texte d'une fenêtre d'erreur du portail ne lui est pas transmis : un refus reconnu n'est signalé que par un code fermé. Lorsqu'une exécution échoue sur un champ produit, elle reçoit, pour ce champ, la valeur reçue du logiciel métier, la valeur tentée et un extrait des choix proposés par le portail, limités à une liste fermée de caractéristiques commerciales (marque, modèle, matière et montage de la monture, références et caractéristiques des verres, prix), à l'exclusion de toute identité, correction, prescription ou mesure personnelle. Lorsqu'elle échoue sur la sélection de la complémentaire santé, elle reçoit le nom de l'assureur lu dans le logiciel métier et jusqu'à douze libellés de complémentaire proposés par le portail. Ces éléments ne sont lisibles que par l'équipe technique habilitée de Clic-Optic et sont supprimés après 90 jours. Une clé interne du devis est conservée trois ans après sa dernière tentative pour produire des statistiques agrégées, sans contenu du dossier. Pour les rappels de fin de validité, elle reçoit un identifiant pseudonyme de chaque PEC, calculé dans le navigateur, et non sa référence. Les anciens champs numéro de facture et URL de portail sont ignorés par l'API.

Hors ces éléments et la projection pseudonymisée des rappels de fin de validité, les données patient circulent uniquement entre le logiciel métier source, le navigateur de l'opticien et le portail tiers sélectionné. Le code automatise certains boutons intermédiaires mais ne déclenche pas la validation finale du dossier sur le portail ; cette action et la vérification préalable restent à la charge de l'opticien.

5. Suivi des prises en charge

Lorsque le suivi est ouvert à l'organisation, l'extension l'actualise à la demande de l'opticien ou automatiquement pendant l'utilisation de Clic-Optic, lorsqu'une session de portail est active. Elle lit sur chaque portail pris en charge, avec la session que l'opticien y a ouverte, la liste des PEC sur la période choisie, de un à six mois, le détail de celles dont le statut a changé ou dont le nom du bénéficiaire, un montant ou un paiement manque, et, à leur référence, les PEC plus anciennes encore accordées ou facturées. Le serveur Clic-Optic indique les critères de recherche (dates, type d'équipement, statut) mais ne reçoit que des nombres de résultats : les réponses des portails sont réduites dans l'extension avant d'atteindre la page.

Pour certains portails, l'extension conserve le jeton de session du portail dans la mémoire de session de Chrome afin de lire sans onglet ouvert. Ce jeton n'est transmis ni à la page Clic-Optic ni au serveur ; Chrome l'efface au redémarrage du navigateur et à chaque mise à jour, rechargement ou désactivation de l'extension.

Le suivi est conservé dans le navigateur, dans la base locale de l'application Clic-Optic : référence de la PEC, compte portail, type d'équipement, statut et dates, montants (dépense, part obligatoire, part complémentaire, reste à charge), date et référence du paiement, échéance de l'accord, motif de refus tel que rédigé par le portail, verdict de la dernière comparaison avec le devis rattaché, et marques posées par l'opticien (épingler, masquer). Sur certains portails, un point de reprise par compte portail, qui peut contenir des références de PEC, est conservé de la même façon pour reprendre l'actualisation suivante. Lorsque le portail fournit le prénom et le nom du bénéficiaire,

Clic-Optic les lit pendant l'actualisation du suivi. Ils sont conservés avec le dossier dans ce même cache chiffré, affichés dans la colonne « Client » et utilisés pour la recherche locale. Ces champs ne sont pas envoyés à l'API Clic-Optic, aux outils de télémétrie ni aux services de rappel. L'effacement du dossier du cache efface aussi son prénom et son nom. Chaque PEC est chiffrée en AES-256-GCM avec une clé propre au magasin, remise par le serveur aux seuls comptes autorisés sur ce magasin et gardée en mémoire uniquement. Le serveur ne détient que la clé racine du magasin, jamais le suivi, et la suppression du magasin supprime cette clé. Le suivi étant propre à chaque navigateur, un autre poste doit refaire une actualisation.

Une PEC encore ouverte est conservée tant qu'elle n'est pas terminée. Une PEC terminée (payée, refusée, annulée ou convertie) est supprimée du poste douze mois après que le suivi de ce poste l'a observée pour la première fois dans cet état, lors de la lecture suivante du suivi.

Pour faire fonctionner le suivi, l'API Clic-Optic reçoit et conserve : le rattachement de chaque compte portail à un magasin, sous la forme d'une empreinte SHA-256 de l'identifiant du compte et du libellé de l'établissement lu sur le portail, jusqu'à la suppression du rattachement, du magasin ou de l'organisation ; le résultat codé de chaque actualisation, rattachement, comparaison, écriture ou dépôt de document (portail, magasin, issue, motif fermé, durée, nombres de PEC lues, version de l'extension et identifiant aléatoire), conservé 90 jours et transmis à Sentry, qui le garde 30 jours ; la période pendant laquelle un magasin n'a connu aucune actualisation réussie, qui déclenche un email à l'équipe Clic-Optic nommant l'organisation et le magasin. Aucun de ces éléments ne contient de référence de PEC, de montant ni de donnée patient ; la projection des rappels décrite plus bas n'en contient pas davantage, le dossier y étant désigné par un identifiant pseudonyme.

6. Rattachement d'une PEC à un devis et report des montants

Pour rattacher une PEC à son devis, l'extension lit dans le logiciel métier les devis candidats et propose le plus probable avec un score de correspondance ; l'opticien confirme lui-même le rattachement. Lorsqu'une PEC vient d'être créée sur le portail par un remplissage lancé depuis un devis, le lien avec ce devis est enregistré automatiquement, la création en faisant la preuve. Le lien (portail, référence de la PEC, compte portail, magasin, et dans le logiciel métier l'instance, le site, le devis, le client et l'organisme complémentaire) est chiffré dans le navigateur avec la clé du magasin et supprimé douze mois après sa création. Il n'est pas transmis au serveur Clic-Optic. Sur iSanté seulement, l'identité du bénéficiaire lue sur le portail est comparée en mémoire à celle du devis, sans être conservée.

Lorsque l'organisation a activé le retour des montants, l'extension peut enregistrer dans le devis rattaché les montants complémentaires de l'accord, sa référence et sa date. Elle ne le fait qu'après avoir relu la PEC sur le portail et vérifié dans le logiciel métier le devis, le client, l'organisme et le site actif. Les valeurs absentes du devis peuvent être complétées automatiquement ; une valeur existante différente n'est remplacée qu'après une confirmation distincte de l'opticien. Après l'enregistrement, l'extension rouvre le devis pour vérifier le résultat et ne recommence jamais d'elle-même un enregistrement incertain. Lorsque l'organisation l'a activé, l'extension peut aussi déposer dans le logiciel métier, avec le devis rattaché, le document de la PEC lu sur le portail. Ce report ne vaut ni validation du dossier ni encaissement : l'opticien reste responsable du contrôle du devis.

7. Conditions d'usage

Avant la première automatisation, le propriétaire accepte l'avenant pour l'organisation et chaque opticien reconnaît : absence de garantie, contrôle humain obligatoire, usage limité aux dossiers autorisés et interdiction de copier des données vers support, logs ou analytics.

8. Confidentialité des adaptateurs et des versions de prévisualisation

L'obligation de confidentialité stipulée à l'article 7 des conditions générales de vente s'applique en particulier aux commandes reçues au cours d'une automatisation, à l'enchaînement des écrans qu'elles décrivent, aux libellés et sélecteurs qu'elles désignent, aux correspondances de valeurs qu'elles appliquent, à la documentation technique associée et à l'accès aux versions de prévisualisation d'un adaptateur. Le client en restreint l'accès aux utilisateurs qui en ont besoin pour traiter ses propres dossiers, ne les enregistre ni ne les reconstitue à d'autres fins, et ne les communique à aucun tiers. Une organisation admise à une version de prévisualisation ne divulgue ni son existence ni son contenu.

Aucune stipulation du présent avenant ne fait obstacle aux facultés que l'article L. 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle réserve à la personne ayant le droit d'utiliser le logiciel, notamment observer, étudier ou tester son fonctionnement ou sa sécurité, et procéder aux actes nécessaires à l'interopérabilité dans les conditions qu'il prévoit.

Rappels de fin de validité des accords de PEC

Pour envoyer les rappels même lorsque Clic-Optic est fermé, le suivi synchronise une projection pseudonymisée : magasin, portail, empreinte du compte portail, identifiant pseudonyme du dossier, état d’éligibilité, fin de validité, statut normalisé et date de début de ce statut, date de dernière observation, suspension des rappels par masquage et date de son dernier changement ; s'y ajoute, par compte portail, la date de la dernière collecte complète, qui alimente le signal de collecte incomplète. L’identifiant pseudonyme est calculé dans le navigateur à partir de la référence de la PEC, avec une clé propre à l’organisation ; la référence elle-même n’est pas transmise. Clic-Optic détenant cette clé, l’identifiant reste une donnée pseudonymisée et n’est pas présenté comme anonyme. Aucun nom de bénéficiaire, NIR, montant, document médical, contenu brut ou jeton de portail n’est transmis par ce flux.

Les rappels sont activés par défaut, adressés aux membres actifs ayant accès au magasin et au suivi des PEC, et configurables par magasin par les propriétaires et les animateurs réseau, qui peuvent restreindre l’envoi à des destinataires choisis. Resend reçoit l’adresse professionnelle du destinataire et un récapitulatif agrégé par magasin : nom du magasin, nombre d’accords qui arrivent à échéance, échéance la plus proche, nombre d’autres dossiers à traiter, signal de collecte incomplète et lien vers le suivi. Aucune référence de PEC, aucun portail ni aucun bénéficiaire n’y figure. Le dossier détaillé reste chiffré dans le navigateur. Les rappels reposent sur la dernière observation synchronisée ; un traitement effectué directement sur le portail ne peut les arrêter qu’après actualisation du suivi. Un masquage synchronisé suspend les rappels pour tous les destinataires du magasin.

La projection serveur est supprimée trente jours après l’échéance, ou trente jours après la dernière observation si l’échéance est inconnue. Les copies techniques des récapitulatifs et leur journal d’envoi sont supprimés après trente jours. Les réglages suivent la durée de vie du magasin. La suppression de l’organisation supprime ces données côté Clic-Optic ; les emails déjà remis aux destinataires ne peuvent pas être rappelés. La conservation des copies chez le fournisseur et dans les boîtes de réception dépend de leurs propres règles.